

Héritage et réparation du succession

Par **Patchinko**, le **06/09/2015** à **15:04**

Bonjour,

Voilà malheureusement je viens de perdre mon grand père. Pour faire un topo de ma famille j'ai deux oncles, une tante, un frère et une soeur puis ma mère avec qui je n'ai plus de lien ni le reste de ma famille. Dans son testament mon grand père a marqué et souligné que ma mère devait hériter le minimum legal et que le reste revenait à mon frère, ma soeur puis moi. Lorsque nous avons reçu le courrier du notaire ma grande surprise fut que ma mère allait hériter quand même d'une belle somme et que mon frère, ma soeur et moi nous allions avoir 1/48 de sa part. Ma question est n'y a t il pas un soucis car pour nous tous la dernière volonté de mon grand père n'est pas respecté. Alors je voudrais savoir comment est calculé la répartition de son héritage?

Merci de votre retour,

Thomas